



PRESENTATION

Maintien Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Public Visé :

Tout salarié d'une entreprise ou élève ou apprenti en formation professionnelle

Prérequis :

Être titulaire du certificat SST à jour ou non.

(La MAC SST peut être suivie même si la formation précédente date de plus de 24 mois. La personne n'est plus reconnue SST durant ce laps de temps mais ne perd pas sa formation).

Objectif :

Permettre à tous les établissements et sur les chantiers de disposer de personnel en nombre adapté et bien réparti capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident.

Pour cela, le SST doit être capable de rechercher les risques persistants pour protéger et examiner la victime, et de faire alerter (ou alerter) les secours.

Promouvoir la prévention des risques professionnels et jouer un rôle dans les actions de prévention liés à l'entreprise.

Permettre au titulaire de la certification SST de prolonger la validité de son titre de 2 ans supplémentaires

Contenu :

Conforme au Document de référence SST en vigueur édité par l'INRS :

1/Révision des thèmes (avec gestuelle de secours) abordés sur Adulte, enfant et nourrisson sont :

- Alerte des secours
- Arrêt cardiaque (avec défibrillation externe)
- Brûlures
- Hémorragies externes
- Malaise
- Obstruction aigue des voies aériennes par un corps étranger
- Perte de connaissance
- Plaies
- Protection
- Traumatisme

2/Révision du thème de Prévention des risques professionnels liés à l'activité de l'entreprise :

Réglementation, Notions d'Accidents de travail, et de Maladie professionnelle, Mécanisme d'apparition du dommage, Recherche des risques, Document Unique etc...

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : udsp15@sdis15.fr Site internet : udsp15.fr

Durée :

7 heures pouvant être organisées en plusieurs séquences espacées d'une durée permettant d'assurer une cohérence pédagogique sur l'ensemble de la formation et pour répondre aux contraintes de certaines entreprises ou aux spécificités des publics formés.

Modalités pratiques et logistiques :

L'ensemble du matériel pédagogique est fourni lors de la formation.

Utilisation du Plan d'Intervention SST fourni lors de la formation initiale (si possible) sinon le formateur fournira son propre plan d'intervention.

Délai d'accès à la formation :

La formation Mac SST est généralement demandée et organisée par l'employeur pour ses salariés.

Prendre contact avec nous.

Dans le cas d'un individu seul (ou groupe restreint), prendre contact avec nous.

Une déclaration d'ouverture de session de formation est OBLIGATOIREMENT faite au minimum 15 jours avant le début d'une session.

Accessible aux personnes handicapées : Oui. (Nous contacter dans ce cas)

Arrêté du 21 décembre 2016 : Les personnes à mobilité réduite seront évaluées sur leurs capacités à guider un témoin à réaliser les gestes de 1ers secours pour assurer la survie d'une victime en situation de détresse.

Lieux de formation :

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques)

Extra-entreprise : Dans nos locaux : **Aurillac (UDSP15-SDIS)** – Centres de secours du département du Cantal en fonction des disponibilités d'accueil - nous contacter (dates consultables : sur réseaux sociaux, dans la presse, sur le compte professionnel de formation)

Présentation de l'équipe pédagogique :

La formation est animée par :

- Des formateurs sauveteur secouriste du travail (FSST) à jour de leur maintien des acquis et actualisation des compétences.

Méthodes mobilisées/ Modalités d'évaluation :

Pour être certifié, le participant doit :

- Participer à toutes les phases de la formation
- Réaliser ou faire réaliser tous les gestes de 1ers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participer comme sauveteur à au moins une activité d'application (cas concret, exercice de simulation...)
- Être capable de proposer des actions de prévention suite à une situation d'accident de travail simulée

A l'issue de la formation si les participants ont réussi aux exigences des épreuves certificatives, un certificat de Sauveteur

Equivalences/Passerelles :

Le SST à jour équivaut au PSC1. (Arrêté du 5 décembre 2002 relatif à la prise en compte des acquis pour les titulaires du SST et pour les titulaires du PSC1)

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU CANTAL

86, avenue de Conthe – 15000 AURILLAC – Tél 04 71 48 82 83 – Email : udsp15@sdis15.fr Site internet : udsp15.fr

Suite de parcours :

Le diplôme SST doit être recyclé tous les 2 ans (Mac SST)

Débouchés :

Pas de débouché spécifique à l'issue mais apporte une compétence supplémentaire pour l'entreprise.

Taux de réussite (voir annexe statistiques et taux de réussite)

Contact :

Référents administratifs et handicap :

Stéphanie FOURCAT et Béatrice BILLOUX : 04.71.48.82.83 – mail : udsp15@sdis15.fr